

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Office AI du canton de Neuchâtel se réjouit de la hausse des placements sur le premier marché du travail

La Chaux-de-Fonds, 28 avril 2023. Comme il ressort du rapport d'activités 2022 de l'Office de l'assurance-invalidité du canton de Neuchâtel publié aujourd'hui, la collaboration avec les employeurs neuchâtelois continue de porter ses fruits. En 2022, le montant total des investissements dans le canton de Neuchâtel via les mesures de réadaptation s'est inscrit en hausse, pour atteindre 60,5 millions de francs (+ 1,6 million de francs par rapport à 2021). Viennent s'y ajouter les indemnités journalières versées par l'AI, qui se montent à plus de 22 millions de francs. Le nombre de placements sur le premier marché du travail va également croissant : en 2022, il s'est élevé à 560 (+ 74). Loin d'être le fruit de la seule embellie actuelle de l'économie, ce résultat réjouissant témoigne surtout de la solidité des relations tissées avec les employeurs du canton et les partenaires de mise en œuvre des mesures de l'AI, qui accomplissent un formidable travail sur le terrain dans l'accompagnement des personnes assurées.

Légère progression des nouvelles demandes et placements en hausse

Contrairement à la tendance qui se dessinait depuis quelques années, le nombre de nouvelles demandes AI (4636) a continué à progresser en 2022 (+ 50). Le nombre d'octrois de rente (761) a en revanche diminué par rapport à 2021 (- 9), mais reste à un niveau élevé par rapport à la moyenne nationale. Au 31 décembre 2022, l'OAINÉ comptait 5721 bénéficiaires de rentes (- 80), pour une population active d'environ 109 000 personnes (5,2 %). 560 personnes atteintes dans leur santé ont par ailleurs repris un emploi avec l'aide de l'OAINÉ (+ 74).

Les agriculteurs et l'AI, un duo gagnant mais peu courant

S'il est une catégorie d'actifs qui font rarement appel à l'AI, ce sont bien les agriculteurs et agricultrices. Et pourtant, ils travaillent dur pour fournir une nourriture saine et de qualité – leur travail est connu pour être l'un des métiers les plus difficiles physiquement. Ils passent souvent de longues heures debout, soulevant de lourdes charges et effectuant des tâches répétitives. En outre, ils sont exposés à des conditions météorologiques extrêmes, comme la chaleur, le froid, la pluie et la neige. C'est à travers le financement de moyens auxiliaires comme les robots repousse-fourrage et les tapis de traite ergonomiques que l'AI vient le plus souvent en aide aux agricultrices et agriculteurs qui souffrent d'atteintes à la santé de longue durée.

OAINÉ : une triple action

L'OAINÉ est une institution autonome de droit public financée par des fonds fédéraux dont la mission première est de favoriser l'autonomie, au sens large, des personnes assurées. Pour y parvenir, l'OAINÉ œuvre sur trois plans : le maintien en emploi de la personne malade ou accidentée, la réinsertion professionnelle à travers des mesures de réadaptation spécifiques ou, en dernier recours, le versement d'une rente d'invalidité en cas d'impossibilité de reprendre le travail.

Contact médias :

Gregory JEANNET, directeur

gregory.jeannet@ne.oai.ch

Tél. : 032 910 71 21

Lien vers le rapport d'activités 2022 : www.ai-ne.ch/rapport-activites-2022